




# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :   /   /

Dossier complet le :   /   /

N° d'enregistrement :

### 1 Intitulé du projet

Augmentation des capacités de stockage et de traitement d'une plateforme de transit, regroupement et traitement (broyage) de déchets non dangereux non inertes (bois de classe A et BR1/BR2) exploitée par la société VALECOBOIS GRAND EST, jusqu'au seuil d'autorisation.

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

VALECOBOIS GRAND EST

Raison sociale

VALECOBOIS GRAND EST

N° SIRET

9 1 4 3 7 8 5 7 5 0 0 0 1 5

Type de société (SA, SCI...)

SASU

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

SCOMMEGNA

Prénom(s)

PAOLO

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation	Projet impliquant le passage à Autorisation d'un site soumis actuellement à Déclaration avec contrôle. Rubrique 2791 : passage de DC à A ; Rubrique 2714 : passage de D à E ; Rubrique 1532 : demeure à D.

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société VALECOBOIS GRAND EST implante dans la commune de Moncel-lès-Lunéville (54) une plateforme de transit, regroupement et traitement (broyage) de déchets non dangereux non inertes (bois de classe A et BR1/BR2), en vue d'alimenter deux filières potentielles à savoir : une filière valorisation matière (recyclage du bois traité pour la fabrication de panneaux) au sein notamment de ses propres usines en Europe (France/Italie/Allemagne) ainsi qu'en filière de valorisation énergétique (utilisation comme combustible dans des installations de combustion ou incinération/co-incinération).

VALECOBOIS GRAND EST exploite son site dans un premier temps sans dépasser les seuils déclaratifs des différentes rubriques applicables (phase 1 du projet). En ce qui concerne la phase 1, une télédéclaration a été réalisée en date du 14 décembre 2023.

La phase 2 du projet, objet de la présente demande, consiste en l'augmentation des capacités de transit et de stockage jusqu'au seuil de l'enregistrement et de traitement (broyage) du site jusqu'au seuil d'autorisation. Le projet ne nécessite pas de travaux de démolition.

#### 4.2 Objectifs du projet

L'augmentation de l'activité de la plateforme de VALECOBOIS GRAND EST a pour objectif d'alimenter deux filières potentielles à savoir : une filière valorisation matière (recyclage du bois traité pour la fabrication de panneaux) au sein notamment de ses propres usines en Europe (France/Italie/Allemagne) ainsi qu'en filière de valorisation énergétique (utilisation comme combustible dans des installations de combustion ou incinération/co-incinération).

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Vis-à-vis de la situation déclarée en phase 1, aucune installation supplémentaire n'est à prévoir dans le cadre de la phase 2 du projet. En effet, cette deuxième phase consiste simplement en une augmentation de la capacité de traitement des installations déjà en présence du fait de la première phase (phase de déclaration).

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Comme il l'est actuellement prévu, dans sa phase d'exploitation, l'activité du site consiste en la production de bois broyé à partir de déchets de bois, en vue d'alimenter deux filières potentielles à savoir : une filière valorisation matière (recyclage du bois traité pour la fabrication de panneaux), ainsi qu'en filière de valorisation énergétique (utilisation comme combustible dans des installations de combustion ou incinération/co-incinération).

Seuls les déchets de bois de classe A et B (BR1/BR2) sont acceptés sur le site. Les déchets dangereux (bois de classe C) ne sont pas acceptés.

En phase 1 (déclaration), le site est en mesure de traiter 9 t/j de bois au maximum. La mise en œuvre de la phase 2 consiste en une augmentation du volume d'activité du site, sans autre changement dans l'exploitation du site et le déroulé du procédé. L'évolution de ce volume d'activité permettra d'atteindre une capacité maximum de traitement de 180 t/j, tout en restant inférieure à 75 t/j en ce qui concerne le traitement de déchets de bois envoyés dans des installations d'incinération/co-incinération pour de la valorisation énergétique.

Le fonctionnement du site peut être résumé ainsi :

Réception (pesée, 1er contrôle) > Déchargement (2ème contrôle, tri) > Attente broyage (stockage temporaire amont) > Traitement (broyage) > Attente d'expédition (stockage temporaire aval) > Expédition (chargement, pesée).

Dans son éventuelle future phase de démantèlement, l'exploitant remettra le site dans un état tel qu'il ne s'y manifesterait aucun danger. Un mémoire de cessation d'activité, précisant les mesures prises pour assurer la protection de l'environnement et des populations voisines, sera transmis à la Préfecture au moins trois mois avant l'arrêt définitif.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une procédure de Demande d'Autorisation Environnementale (DAE).  
Un Dossier de DAE (DDAE) sera prochainement transmis à l'administration.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface du site (existant)	env. 34 048 m <sup>2</sup>
Surface au sol des bâtiments (existants)	env. 1 320 m <sup>2</sup>
Surface du site (projetée)	idem
Surface au sol des bâtiments (projetée)	idem

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi-H de la Communauté de Communes des Territoires de Lunéville à Baccarat : zone UXb (zone urbaine destinée aux activités économiques en dehors du commerce de détail).

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Moncel-lès-Lunéville est soumise au Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de l'État du département de la Meurthe et Moselle (PPBE) en vigueur depuis le 4 juillet 2019. La route nationale RN 59 est de catégorie 2. De ce fait, le site se situe entre deux bandes de catégorie sonore. La première entre 60 et 65 dB, la seconde entre 65 et 70 dB.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des relevés pédologiques et botaniques ont été réalisés en 2024. Aucune zones humides n'est présente au droit du projet. L'étude complète sera jointe à la demande d'autorisation.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) n'est en vigueur, mais la commune est soumise à un Plan de Surface Submersible (PSS) valant PPR. Le site n'est pas concerné par le zonage. Aucun autre PPRN n'est en vigueur dans la commune.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Périmètre du PSS approuvé par Décret du 10 décembre 1976, valant servitude d'utilité publique et est inscrit dans la servitude PM1.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 le plus proche du site est le suivant : La Zone Spéciale de Conservation de la « Vallée de la Meurthe de la Voivre à Saint-Clément et roubrière de la Basse Saint-Jean » (FR4100192) à environ 2,1 km au Sud-Est.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site n'est présent dans le rayon d'affichage de 3 km autour du projet.

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est raccordé au réseau d'eau potable public. En fonctionnement normal, le site sera peu consommateur d'eau. Les consommations se limiteront aux besoins des sanitaires et à l'aspersion ponctuelle du broyeur, des stocks et des voiries, ainsi que pour le lavage du matériel. Il est actuellement envisagé un prélèvement maximum annuel de 1 000 L d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste en une augmentation des capacités de stockage et de traitement du site existant, dont la situation a été télédéclarée en date du 14 décembre 2023, sans autre changement physique du site et dans le déroulé du procédé.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il est constaté le passage d'une canalisation de transport d'hydrocarbures à proximité du site. Le PLUi-H a intégré des règles relatives aux dangers de l'établissement au Nord, notamment en cas d'incendie survenant au droit d'une cellule de stockage. Le projet se situe dans une zone dans laquelle s'appliquent des règles d'urbanisme en lien avec les zones de dangers modélisées. Toutefois aucun élément du projet n'atteindra les hauteurs concernées par les effets modélisés.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site localisé dans une zone potentiellement sujette aux débordements de nappe et en aléa moyen pour le retrait-gonflement d'argile. La commune de Moncel-lès-Lunéville est soumise à un des Plans de Surface Submersible (PSS) faisant office de PPR. Le site n'est pas concerné par le zonage de ce plan.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Augmentation du trafic imputable au projet par rapport à la situation actuelle : 24 PL Fond Mouvant Automatisé (FMA)/j et 24 petits camions bennes/j. Soit 30 PL FMA/j & 30 petits camions bennes/j.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Émissions sonores imputables au trafic lié au site, au fonctionnement du broyeur et au travail des engins en présence (chargeuse et pelle équipée d'un grappin)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bruit routier en provenance des RD 590 et RN 59 et également de la voie ferrée situé en limite Nord de l'aire d'étude.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Émissions de gaz d'échappement dues à la route départementale RD 590 et à la route nationale N 59, et éventuellement, épandage agricole sur les parcelles voisines.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vibrations liées au fonctionnement du broyeur et à la circulation des engins et poids-lourds, limitées à l'intérieur du site.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vibrations imputables au trafic local et aux activités alentours.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Émissions lumineuses faibles, uniquement en période réglementaire diurne, lors de la baisse de la luminosité naturelle.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ambiance lumineuse faible, sous influence de l'éclairage public et des entreprises voisines.
	<b>Émissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejet d'eaux pluviales et de lavage dans le réseau public, après traitement qualitatif et quantitatif. Rejet d'eaux usées des sanitaires au réseau public.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Réseau public et station d'épuration de Lunéville.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déchets d'exploitation en faibles quantités : boues de curage du séparateur d'hydrocarbures. Déchets liés à la présence des salariés (repas, etc.), déchets de bureau (papier, carton, DEEE, etc.).  L'entretien des engins sera réalisé par des prestataires qui auront la charge de la gestion des déchets produits.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste en une augmentation des capacités de stockage et de traitement du site existant, dont la situation a été télédéclarée en date du 14 décembre 2023, sans autre changement physique du site et dans le déroulé du procédé. Concernant l'archéologie préventive, l'avis de la DRAC a été sollicité. Un courrier en date du 26/01/2024 donne un avis favorable vis-à-vis de l'implantation du projet. Ce courrier est donné en annexe volontaire de la présente demande.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste en une augmentation des capacités de stockage et de traitement du site existant, dont la situation a été télédéclarée en date du 14 décembre 2023, sans autre changement physique du site et dans le déroulé du procédé.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

Après consultation du site de la MRAE Grand Est depuis l'année 2020, dans les communes comprises dans un rayon de 3 km autour du projet, il a été recensé les 2 projets suivants :

- Avis délibéré sur le projet de renouvellement et d'extension d'exploitation d'une carrière de matériaux alluvionnaires à Moncel-lès-Lunéville (54) porté par la société Granulats Vicat, avis sur étude rendu le 08/01/24 ;
- Avis délibéré sur le projet d'une centrale photovoltaïque au sol à Chenevières et Saint-Clément (54) porté par Urba 413, avis sur l'étude rendu le 19/04/23.

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Néant.

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

VALECOBOIS GRAND EST prévoit la poursuite des mesures actuellement prévues pour l'exploitation du site, à savoir :

- Broyage au sein d'un bâtiment couvert pour limiter les envols de poussières ;
- Aspersion ponctuelle du broyeur, des stocks et des voiries pour limiter les envols de poussières ;
- Zones de stockage temporaire des déchets de bois composées de 4 cases non couvertes délimitées dans la largeur par des murs en blocs de béton coupe-feu 4 h (REI 240 min) de 5,60 m de haut ;
- Réseau enterré permettant la collecte et l'acheminement gravitaire des eaux pluviales (doté notamment d'un séparateur d'hydrocarbures) jusqu'à un bassin de rétention étanche. Ce réseau permet également la gestion des eaux incendie le cas échéant. ;
- Bassin de rétention étanche (bâche en polyéthylène) destiné à la récupération des eaux pluviales avant rejet au réseau public, d'un volume de 530 m<sup>3</sup>. Il permet également la rétention des eaux incendie le cas échéant ;
- Détection et alarme automatiques contre l'incendie ;
- Extincteurs ;
- Deux réserves d'eau pour la défense extérieure contre l'incendie, d'un volume unitaire de 120 m<sup>3</sup> (soit 240 m<sup>3</sup> au total). Ces réserves sont chacune associées à une aire d'alimentation et un point de raccordement ;
- Équipements conformes à la réglementation et régulièrement entretenus ;
- Formation du personnel et procédure d'exploitation ;
- Vitesse sur site limitée à 10 km/h.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site de VALECOBOIS GRAND EST est un site existant, classé à déclaration avec contrôle. Le projet consiste en une augmentation des capacités de stockage et de traitement du site existant, sans autre changement physique du site et dans le déroulé du procédé.

Compte tenu :

- de l'absence d'extension géographique et de modification physique de l'établissement ;
  - des faibles consommations et rejets imputables au projet ;
  - des risques bien identifiés et maîtrisés par l'exploitant ;
- il n'est pas jugé nécessaire de soumettre le projet à évaluation environnementale.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Courrier du 24/01/2024 de la DRAC vis-à-vis de l'archéologie préventive	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

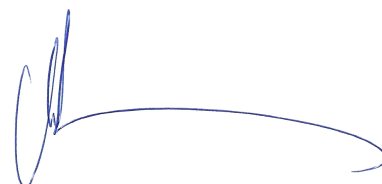
Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le   /   /



Signature du (des) demandeur(s)